

Proposition de zones d'accélération des énergies renouvelables

Saint-Benoist-sur-Mer

Légende

- L'ensemble des bâtiments existants ou à construire, régulièrement autorisés sur la commune sont définis comme Zones d'Accélération pour :
 - Solaire photovoltaïque en toiture
 - Solaire thermique
 - Géothermie de surface
 - Bois-énergie

□ Limites communales

Plan IGN



Date : Juin 2024
Réalisation : service SIG



0 0,5 1 km